

Séance ordinaire du 24 octobre 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-quatrième jour du mois d’octobre deux mille seize à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l’hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Janet Jones et Michel Turner.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint par intérim – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-10-78

Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 24 octobre 2016, tel qu’il est modifié par l’ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Appui à la Municipalité régionale de comté (MRC) Robert-Cliche pour son projet d’aménagement de la piste cyclable *Route Verte en Beauce* »

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Michel Pratte »

« Comité exécutif

Félicitations aux membres du personnel de la Ville, à la Corporation de Développement du Vieux-Lévis et à tous les partenaires impliqués dans les activités d’animation et de promotion du Vieux-Lévis »

« Ressources humaines

Besoins de main-d’œuvre à la Direction des infrastructures
Document d’aide à la décision RHAC-2016-070 »

« Approvisionnement

Modification de la résolution CV-2016-08-54 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la voirie de la rue la Grève Gilmour et études environnementales »
Document d’aide à la décision APP-2016-190 »

« **Approvisionnement**

Attribution du contrat pour la fourniture de véhicules ensemble police

Document d'aide à la décision APP-2016-191 »

« **Approvisionnement**

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection du chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision APP-2016-192 »

« **Développement économique et promotion**

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 2 697 798 et autres du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Document d'aide à la décision DEV-2016-189 »

« **Développement économique et promotion**

Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs et autres partenaires et financement afférent

Document d'aide à la décision DEV-2016-203 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-79

Signature du livre d'or par les membres de la famille de monsieur Maurice Ampleman

Les membres de la famille de monsieur Maurice Ampleman signent le livre d'or pour souligner le dévouement, l'engagement social et communautaire de monsieur Maurice Ampleman.

CV-2016-10-80

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-10-81

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 4 et 11 octobre 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 4 et 11 octobre 2016 est déposé.

CV-2016-10-83

Modification de la résolution CV-2016-10-34 « Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques et tenue d'une semaine d'amnistie »

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2016-10-34 « Proclamation de la *Semaine des bibliothèques publiques* et tenue d'une semaine d'amnistie » par l'ajout, au deuxième alinéa, après les mots « dans le cadre de la *Semaine des Bibliothèques publiques* », des mots « jusqu'au 5 novembre 2016 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-84

Félicitations à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – section Lévis-Rive-Sud

ATTENDU qu'à l'occasion d'une cérémonie tenue à l'hôtel du Parlement le 4 octobre dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard et la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau, ont décerné le prix *Ensemble contre l'intimidation*, dans la catégorie *Organisation*, à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – section Lévis-Rive-Sud ;

ATTENDU que le prix *Ensemble contre l'intimidation* permet d'honorer une personne, une organisation et une école ou une commission scolaire qui se sont illustrées par leurs actions dans leur milieu;

ATTENDU que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) - section Lévis-Rive-Sud est un organisme à but non lucratif dont la mission est la défense collective des droits des personnes âgées ;

ATTENDU que les membres de cette association contribuent à prévenir et contrer l'intimidation sur le territoire ainsi qu'à soutenir ceux et celles qui en ont besoin ;

ATTENDU que dans le cadre du projet *La communauté des aînés en action contre l'intimidation*, l'organisme a conçu une trousse de sensibilisation composée d'une vidéo et d'un guide d'accompagnement destinés à soutenir

l'animation d'ateliers dans les différents milieux de vie des aînés de Lévis et de la région ;

ATTENDU que par les retombées de ses actions et leurs effets bénéfiques en matière de rayonnement dans le milieu, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) - section Lévis-Rive-Sud contribue à faire du Québec un endroit où chaque personne, quel que soit son âge, puisse vivre et s'épanouir dans la dignité et le respect ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De féliciter l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – section Lévis-Rive-Sud, pour l'obtention du prix *Ensemble contre l'intimidation* dans la catégorie *Organisation* remis par le premier ministre du Québec le 4 octobre 2016 et de souligner que la contribution de cet organisme est une source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-85

Démarche d'optimisation de la Direction des finances

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-064](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la nouvelle structure annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2016-064, et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des finances qui en découlent ainsi que les changements de titres de la Division et du coordonnateur de cette division.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-86

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2016-241](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De verser une aide financière de 27 500 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de la campagne de financement 2016.

D'autoriser la cueillette des dons volontaires des abonnés et abonnées du réseau des bibliothèques municipales, pour la période du 24 octobre au 11 novembre 2016, afin de transmettre la totalité des dons à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

De nommer René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, à titre de

responsable de la campagne de financement 2016 pour les membres du personnel de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-87

Affectation du fruit de la vente de véhicules

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-017](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'affecter le fruit de la vente des véhicules, déduction faite du remboursement de la dette correspondante, pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements ou véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-88

Récupération des sommes reçues de l'assureur pour le remplacement d'un véhicule automobile et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-015](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une demande de crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010 pour la dépense relative au remplacement d'un véhicule automobile (unité 11-078).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-89

Dépôt du Rapport annuel 2015 de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2016-022](#)

Le rapport annuel 2015 de la Direction du service de police, est déposé à titre d'information.

CV-2016-10-90

Félicitations à la Direction du service de police

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Direction du service de police pour l'excellence du travail accompli pour les années 2015 et 2016 et de souligner la contribution de ses interventions à la sécurité de la communauté lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-91

Protocole d'entente à intervenir avec La centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches afin de déterminer les services d'urgence requis de façon prioritaire et les procédures opérationnelles afférentes

[Document d'aide à la décision POL-2016-024-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec La centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches afin de déterminer les services d'urgence requis de façon prioritaire et les procédures opérationnelles afférentes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2016-024-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-92

Fermeture temporaire de rues et interdiction de stationner dans le cadre de la *Cérémonie du jour du Souvenir*

[Document d'aide à la décision POL-2016-025](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les fermetures temporaires de rues et l'interdiction de stationner, le 6 novembre 2016, dans le cadre de la *Cérémonie de jour du Souvenir*, suivantes :

- fermeture temporaire d'une partie de la rue Champagnat, entre la route Monseigneur-Bourget et la rue des Anciens-Combattants, entre 13 h et 16 h, le 6 novembre 2016;
- fermeture temporaire de la rue Du Mémorial, entre 13 h et 16 h, le 6 novembre 2016;
- interdiction de stationner en bordure du parc de la Paix, sur la rue Champagnat, côté Nord et sur la rue Du Mémorial coté Est et Sud, de 7 h à 17 h, le 6 novembre 2016

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-93

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-029](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation relativement aux bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-94

Renflouement de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance et affectation de la réserve

[Document d'aide à la décision FIN-2016-023](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De renflouer la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance au montant de 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'affecter au budget de fonctionnement un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier, à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-95

Révision du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Lévis et financement afférent

[Document d'aide à la décision URBA-2016-161](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver la révision du budget de l'Office municipal d'habitation de Lévis datée du 25 mai 2016 et de celle du 6 septembre 2016, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision URBA-2016-161.

De financer la contribution au montant maximal de 30 679 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, de même que d'autoriser le financement de la contribution de la Ville au montant maximal de 30 679 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-96

Financement de la dépense relative aux crédits additionnels du programme de supplément au loyer (PSL)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-204](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer la dépense relative aux crédits additionnels du programme de supplément au loyer (PSL), au montant maximal de 63 778 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-97

Autorisation à l'Office municipal d'habitation de Lévis pour l'ajout de 30 unités privées du Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-166-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à gérer 30 nouvelles unités privées du programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, et d'en assumer le financement dans une proportion de 10 %, au montant maximal de 14 700 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-98

Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2016-219](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-219.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-10-99

Modification de la résolution CV-2013-09-39 « Acquisition du lot 5 322 386 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 5 322 375 et 5 322 376 de ce cadastre (rue de Layon, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2016-026](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2013-09-39 « Acquisition du lot 5 322 386 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 5 322 375 et 5 322 376 de ce cadastre (rue de Layon, secteur Saint-Nicolas) » » par la suppression, au 2^e paragraphe de l'alinéa, du lot « 5 322 375 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-00

Modification de la résolution CV-2015-00-90 « Acquisition du lot 5 527 555 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur le lot 5 352 497 et autres de ce cadastre, financement afférent, ouverture de rues et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (prolongement de l'Estran et l'ouverture des rues du Frontenac, du Lady Aylmer, du Maud et du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2016-028](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2015-00-90 « Acquisition du lot 5 527 555 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur le lot 5 352 497 et autres de ce cadastre, financement afférent, ouverture de rues et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (prolongement de l'Estran et l'ouverture des rues du Frontenac, du Lady Aylmer, du Maud et du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas) » :

- par le remplacement au 5^e paragraphe du premier alinéa, du numéro de lot «5 352 497 » par le numéro de lot «5 527 553 »;
- par le remplacement au 4^e alinéa, du numéro de lot «5 352 497 » par le numéro de lot «5 527 553 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-01

Modification de la résolution CV-2016-02-52 « Acquisition du lot 5 856 218 du cadastre du Québec et d'une servitude et confirmation relative à l'utilité publique (prolongement de la rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2016-029](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2016-02-52 « Acquisition du lot 5 856 218 du cadastre du Québec et d'une servitude et confirmation relative à l'utilité publique (prolongement de la rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas) » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D’abandonner une servitude d’aqueduc et les droits de propriété superficielle quant aux conduites installées en faveur de la Ville de Saint-Nicolas suivant l’acte publié à Lévis sous le numéro 430 802, sur une partie des lots 5 855 735, 5 855 736, 5 855 737, 5 855 738, 5 855 739, 5 855 741, 5 855 742, 5 855 743, 5 855 744, 5 855 745, 5 855 746, 5 855 747, 5 855 748, 5 855 749, 5 855 750, 5 855 751, 5 855 752, 5 855 753, 5 855 754, 5 855 755, 5 855 757, 5 855 758, 5 855 759, 5 855 760, 5 855 761, 5 855 762, 5 855 763, 5 856 218, 5 855 740, 5 856 219 et 5 856 220 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9335-5238 Québec inc., d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-11-02

Modification de la résolution CV-2016-00-74 « Acquisition du lot 5 704 903 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), acquisition d’une servitude pour des cercles de virage sur le lot 5 704 904 de ce cadastre (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent (ouverture de la rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d’aide à la décision BP-2016-030](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2016-00-74 « Acquisition du lot 5 704 903 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), acquisition d’une servitude pour des cercles de virage sur le lot 5 704 904 de ce cadastre (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent (ouverture de la rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas) » par l’ajout de l’alinéa suivant :

« D’abandonner une servitude d’émissaire pluviale quant à la conduite installée en faveur de la Ville de Lévis suivant l’acte publié à Lévis sous le numéro 424 103, sur une partie des lots 5 443 554, 5 443 555, 5 704 881, 5 704 882, 5 704 903 et 5 704 904 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Boisé du St-Laurent, secteur Roc Pointe inc., d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-11-03

Avis de motion du Règlement RV-2016-16-35 abrogeant le Règlement RV-2009-08-52 établissant un programme d’aide à la restauration de Lévis et le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis

[Document d’aide à la décision URBA-2016-151](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance le Règlement RV-2016-16-35 abrogeant

le Règlement RV-2009-08-52 établissant un programme d'aide à la restauration de Lévis et le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2009-08-52 établissant un programme d'aide à la restauration de Lévis et le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis y incluant son amendement, afin de mettre fin à ces programmes, en raison de l'absence de contributions gouvernementales à leur égard.

CV-2016-11-04

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (superficie minimale de plancher, localisation et norme spécifique concernant les terrasses pour l'usage C500 ainsi que nombre de cases de stationnement exigé pour certains usages commerciaux ou de services dans la zone M2171, en bordure de la côte du Passage, à proximité de l'intersection de la rue Bégin, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-223](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-05

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C315 limitée à un seul endroit dans la zone C0462, secteur St-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-226](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-53.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-06

Adoption du Règlement RV-2016-16-29 modifiant le Règlement RV-2016-16-03 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-29 modifiant le Règlement RV-2016-16-03 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de corriger la numérotation de certains paragraphes du règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-16-29 modifiant le Règlement RV-2016-16-03 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-07

Adoption du Règlement RV-2016-16-30 modifiant le Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-30 modifiant le Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de corriger la numérotation de certains paragraphes du règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-16-30 modifiant le Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-08

Adoption du Règlement RV-2016-16-31 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-31 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de la Sérénade, du Vieux-Moulin, Wolfe, des Lilas, de la Citronnelle et du boulevard du Centre-Hospitalier ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-16-31 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-09

Adoption du Règlement RV-2016-16-32 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-32 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Philippe-Beaubien, en période hivernale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2016-16-32 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-10

Adoption du Règlement RV-2016-16-33 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-33 modifiant

le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h, sur une partie de l'avenue des Ruisseaux ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-16-33 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-11

Adoption du Règlement RV-2016-16-34 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-134](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-34 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h sur une partie de la rue John-A.-Scott et à 50km/h sur une autre partie de cette rue ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2016-16-34 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-12

Adoption du Règlement RV-2016-16-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-216](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ de modifier la catégorie concernant les bâtiments de grande valeur patrimoniale et leur terrain afin d'exclure certaines parties de terrains de l'application du règlement;
- ✓ de modifier la catégorie concernant les bâtiments accessoires à un bâtiment de grande valeur patrimoniale afin d'exclure de l'application du règlement, les bâtiments accessoires qui sont situés ou dont la construction ou l'installation est projetée sur une partie de terrain soustraite de l'application du règlement;
- ✓ d'exclure de l'application du règlement, l'abattage d'un arbre dans certains cas;
- ✓ de modifier la clause concernant les infractions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2016-16-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-13

Adoption du Règlement RV-2016-16-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P110 dans la zone I1203 et retrait de certains usages autorisés dans diverses zones, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-220](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ d'autoriser la classe d'usages P110 à l'intérieur de la zone I1203;
- ✓ d'interdire les classes d'usages C309 et I203 dans les zones I1202, I1203, I1222 et I1224;
- ✓ d'interdire les classes d'usages C309, I203 et I305 dans la zone I1221;
- ✓ d'interdire la classe d'usages I203 dans la zone C1210 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-16-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-54.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-14

Adoption du Règlement RV-2016-15-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (création des zones H2565, M2566, M2567, H2569, H2571, M2580 et M2581 à proximité du boulevard Étienne-Dallaire, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-221](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle forte densité à même une partie d'une affectation parc et espace vert ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-05-63.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-15

Adoption du Règlement RV-2016-15-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2565, M2566, M2567, H2569, H2571, M2580 et M2581 à proximité du boulevard Étienne-Dallaire, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-221](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer sept nouvelles zones à même une partie de la zone H2568 qui sera supprimée et une partie des zones H2570 et L2560, et de prévoir les usages autorisés dans ces zones et des normes applicables à ces usages;
- d'agrandir la zone H2572 à même une partie de la zone H2568 qui sera supprimée;
- de prévoir que la superficie de plancher de tout étage situé au-dessus du rez-de-chaussée doit représenter au moins 75 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée dans la zone M2567 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-55.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-16

Adoption du Règlement RV-2016-16-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmenter la hauteur maximale autorisée, dans la zone C1601, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-225](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet

d'augmenter à six étages la hauteur maximale en étages et à 21 mètres la hauteur maximale en mètres dans la zone C1601, pour tous les usages autorisés et de corriger une erreur de numérotation de certains articles ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2016-16-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-07-23.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-17

Appui à la Municipalité régionale de comté (MRC) Robert-Cliche pour son projet d'aménagement de la piste cyclable *Route Verte en Beauce*

ATTENDU que les trois Municipalités régionales de comté (MRC) de la Beauce se sont associées autour d'un projet rassembleur et porteur pour le développement économique et social de leur région qui est celui de compléter la *Route verte en Beauce* ;

ATTENDU que les trois MRC ont demandé l'aide des gouvernements fédéral et provincial afin que ce projet régional soit traité en priorité ;

ATTENDU que les MRC ont également demandé aux deux paliers de gouvernement de contribuer financièrement à l'élaboration de ce projet de construction d'un corridor cyclable Beauce-Lévis sécuritaire et attrayant pour les familles et la clientèle touristique ;

ATTENDU que ce projet permettra l'interconnexion des réseaux cyclables entre Lévis et la Beauce ;

ATTENDU que les appuis financiers attendus de la part des deux paliers de gouvernement permettront la réalisation d'une piste cyclable d'une longueur de 32 km et qu'elle devrait être complétée en 2017-2018 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'appuyer sans réserve les efforts déployés par la Municipalité régionale de comté (MRC) Robert-Cliche pour son projet d'aménagement de la piste cyclable *Route verte en Beauce*, projet de développement rassembleur pour toute la population de la Beauce.

De transmettre copie de la présente résolution au préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC) Robert-Cliche.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-18

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Michel Pratte

ATTENDU que le 6 octobre 2016, à l'âge de 69 ans et 11 mois est décédé monsieur Michel Pratte ;

ATTENDU que M. Pratte a été un bénévole très impliqué au sein de plusieurs organismes de la communauté lévisienne ;

ATTENDU qu'il a notamment été président du tournoi de hockey atome Lévis et de l'organisation du hockey mineur Pointe-Lévy inc. ;

ATTENDU que M. Pratte a joué un rôle de premier plan dans la création de la Maison du Bingo de Lévis et de la Corporation d'aide financière aux organismes de Lévis Inc. ;

ATTENDU que M. Pratte s'est démarqué par sa rigueur, son intégrité, son humilité et son sens inné pour la collaboration ;

ATTENDU que la Ville est reconnaissante envers monsieur Pratte pour l'ensemble de son œuvre dans le cadre de son engagement bénévole.

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Michel Pratte et de lui rendre hommage pour son engagement bénévole.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-19

Félicitations aux membres du personnel de la Ville, à la Corporation de Développement du Vieux-Lévis et à tous les partenaires impliqués dans les activités d'animation et de promotion du Vieux-Lévis

ATTENDU que la Fondation Rues principales a tenu son 29^e colloque le 20 octobre 2016 sous le thème *Bouffe ta rue! L'alimentation, ingrédient essentiel à la vitalité des collectivités*;

ATTENDU que la Fondation Rues principales a remis le prix *Animation & promotion* à la Ville de Lévis (secteur Vieux-Lévis), laquelle a su se distinguer parmi les 13 villes ayant déposé leur candidature pour l'obtention de différents prix;

ATTENDU que ce prix met en évidence la nécessité de rendre la Ville vivante et attrayante, d'offrir des activités d'animation de nature culturelle, récréotouristique et commerciale, et de faire connaître la vitalité et le dynamisme local;

ATTENDU que ce prix reconnaît l'attention portée par la Ville et ses partenaires au développement d'un sentiment d'appartenance de ses citoyens

et citoyennes envers les espaces de rencontre et la convivialité qui s'en dégage;

ATTENDU que ce prix reconnaît les initiatives prises par la Ville et ses partenaires pour améliorer la communication entre les partenaires ainsi que les consommateurs et les consommatrices afin d'assurer une meilleure mise en marché des atouts des différents secteurs et une promotion de qualité, tout en récompensant la réalisation d'activités originales et mobilisatrices;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter les membres du personnel de la Ville de Lévis, la Corporation de Développement du Vieux-Lévis et tous les partenaires impliqués dans les activités d'animation et de promotion du Vieux-Lévis, pour l'obtention du prix *Animation & promotion* de la Fondation rues principales, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-20

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision RHAC-2016-070](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-070.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-21

Modification de la résolution CV-2016-08-54 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la voirie de la rue la Grève Gilmour et études environnementales »
[Document d'aide à la décision APP-2016-190](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De modifier la résolution CV-2016-08-54 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la voirie de la rue la Grève Gilmour et études environnementales » par l'ajout des alinéas suivants :

« D'autoriser WSP Canada inc. à présenter et obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, du

ministère des Pêches et Océans Canada et auprès de l'Administration Portuaire de Québec, ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec les demandes;

De confirmer que la Ville s'engage envers le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux à l'autorisation accordée. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-22

Attribution du contrat pour la fourniture de véhicules ensemble police [Document d'aide à la décision APP-2016-191](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture de véhicules ensemble Police (appel d'offres 2016-50-130), à Automobiles A. Gosselin, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 246 137,50 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-23

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection du chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas) [Document d'aide à la décision APP-2016-192](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection du chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2016-55-122 à EMS infrastructure inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 188 380 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-24

Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir avec la Commissions scolaire des navigateurs et autres partenaires et financement afférent [Document d'aide à la décision DEV-2016-203](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs et autres partenaires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-203, d'autoriser le maire et la greffière à signer ce protocole et de financer une partie de la dépense au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-203.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-25

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 2 697 798 et autres du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome) [Document d'aide à la décision DEV-2016-189](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser de financer la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 2 697 798, 2 695 362 et 2 697 799 de ce cadastre et aux frais inhérents à celle-ci, au montant maximal de 106 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-11-26

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-11-27

Félicitations à la Direction du service de la sécurité incendie

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter la Direction du service de la sécurité incendie et le comité organisateur pour l'inauguration de la caserne incendie du secteur de Pintendre, pour la tenue d'une porte ouverte le 15 octobre 2016 ainsi que pour le dynamisme de cette direction, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-11-28

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-11-29

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 28, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
